

aura encore le choix dans bien des cas, mais le député d'York-Sud (M. Lewis) semble en mettre le motif en doute. Apparemment, selon lui, le gouvernement ne sera pas raisonnable et le pouvoir dont jouissait l'opposition sera utilisé par le gouvernement avec malveillance. Le gouvernement va user déraisonnablement de ce pouvoir, tandis que l'opposition ne sera jamais que raisonnable. Les députés de l'opposition n'essaieront jamais de s'assurer des avantages pour les prochaines élections ni de faire de l'obstruction systématique. Il veut évidemment faire croire que les Canadiens ont voulu donner ce pouvoir à l'opposition, pas à la majorité. Puis-je rappeler, monsieur l'Orateur, que, lors des dernières élections, c'est le gouvernement qui a reçu un mandat, non pas l'opposition. *(Applaudissements)*

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quarante-cinq p. 100 des voix.

M. Otto: Non, 52 p. 100. En écoutant les discours des députés conservateurs, cela m'a rappelé la déclaration faite par le député de Prince Albert (M. Diefenbaker), lorsque, me prenant à partie, il a dit: il y a environ trois ans «Le jeune monsieur...»

M. MacEwan: Il y a sûrement plus de trois ans de cela.

M. Otto: ...«a l'impression que cette Chambre est un corps législatif. Je lui rappelle que notre Chambre n'est pas un endroit pour légiférer et pour gouverner; elle a uniquement pour tâche de maintenir la liberté et de permettre l'expression de griefs.» C'est ce qu'il a dit, et c'est exactement ce que vient de répéter le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Il a dit que ce n'était pas un moulin à légiférer. Si nous formions une société de débats sans aucun rapport avec le public, et sans idée de ce que veut le public, tous les arguments invoqués auraient eu du poids. Toutefois, je tiens à rappeler à la Chambre que ce que demandent les citoyens à notre Chambre, c'est de légiférer. Ils veulent que nous adoptions des lois. Mais personne n'a encore pu nous dire comment nous pourrions faire adopter 80 ou 90 bills à la Chambre sans avoir à invoquer l'article 16A du Règlement.

Une voix: Essayez et vous verrez.

M. Otto: A moins que ce ne soit le bon plaisir de l'opposition, bien entendu. C'est ce que veut le peuple. En fait, le premier minis-

tre (M. Trudeau) ne change pas seulement le Règlement de cette Chambre, mais il change aussi la structure même du gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous avez raison pour le premier changement.

M. Otto: La population croyait que nous étions un corps législatif. Elle a constaté qu'il n'en est pas ainsi et elle déchant. Nous voici, réunis en un joli cercle de discussion, à débattre des Règles de procédure et la façon dont nous pourrions nous rendre un peu plus populaires ou un peu plus utiles auprès des vis-à-vis, ou comment gagner quelques points ou des moyens de défense pour les prochaines élections. Ce n'est pas ce que la population veut et c'est là précisément le point en cause. Monsieur l'Orateur, vous devez reconnaître qu'à l'heure actuelle, nous changeons non seulement le Règlement de la Chambre, mais encore toute la structure du gouvernement. Personne ne peut l'ignorer, le premier ministre a annoncé que toute la structure du cabinet serait modifiée.

Le député d'York-Sud a relevé ce que le premier ministre a déjà affirmé, savoir, qu'il est douteux que le cabinet lui-même établisse la politique, que dans bien des cas, c'est l'administration, les hauts fonctionnaires de l'État, l'oligarchie, les mandarins qui s'en chargent. Pourquoi avons-nous maintenant un horaire concernant les ministres? Le premier ministre lui-même a dit que nous devons donner à ces ministres le temps de s'occuper de leurs ministères et de formuler des politiques. Il n'y a rien d'étrange là-dedans. N'avez-vous pas entendu parler des services régionaux?

L'hon. M. Lambert: Mais ils ne font pas partie du gouvernement.

M. Otto: Nous n'avons rien de sacro-saint, nous les députés, mais tous ces articles du Règlement, notamment l'article 16-A, visent à faire de la Chambre un organisme fonctionnel qui répondrait aux aspirations des Canadiens.

M. Peters: Un succédané d'intelligence.

M. Otto: Je ne dis pas que les articles du Règlement, sous la forme proposée, vont priver les députés de l'arrière-ban de leur pouvoir, car ces derniers n'ont jamais eu aucun pouvoir et l'on peut parfois se demander si le cabinet même en a jamais eu. Mais nous aimons à nous leurrer et à leurrer également nos commettants en leur disant à quel point nous sommes puissants. Il n'y a jamais eu de moyens de communication entre les députés de l'arrière-ban et leurs commettants et le